

Comité de Liaison SNCS-FSU

Section 25

Physiologie Moléculaire et Intégrative

**Compte-Rendu de la session
d'Automne 2007**

15-16 Octobre 2007

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques-FSU

1, place Aristide Briand 92195 MEUDON Cedex

Tel : 01 45 07 58 70

Fax : 01 45 07 58 51

sncs@cnr-bellevue.fr

Comité de liaison du SNCS

Le 10 octobre 2007

Chers Collègues,

Des événements très récents nous conduisent à vous communiquer l'ensemble des éléments factuels qui sont à notre disposition aujourd'hui. Ils démontrent à notre avis qu'une mutation profonde de la gestion de la recherche en France se prépare dans l'opacité la plus totale, et ce à très court terme.

Les nouvelles orientations gouvernementales indiquent une volonté de mettre les universités au centre du dispositif de recherche, et la question du transfert total des UMR aux universités est posée. Ces orientations apparaissaient dans la lettre de mission envoyée le 5 juillet par le président de la République à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, madame Valérie Pécresse, qui comporte en particulier le passage suivant :

« S'agissant de la recherche, vous ferez évoluer nos grands organismes de recherche vers un modèle davantage fondé sur celui d'agences de moyens finançant des projets. Vous placerez les universités au centre de l'effort de recherche, en confortant notamment leur responsabilité dans les laboratoires mixtes de recherche ».

Cette formulation laissait des marges d'interprétation, en particulier en terme de calendrier, et les insistantes rumeurs du mois de juin sur une désassociation massive et rapide des UMR avaient été qualifiés d'infondées par madame Bréchnignac. Cependant, le « démenti » de madame Pécresse était pour le moins ambigu : « les chercheurs du CNRS resteront gérés par leur organisme ». De plus, les deux nouvelles structures présentées par la direction du CNRS au Conseil scientifique de juin (« Laboratoire de Recherche Commun », entièrement géré par le CNRS et « Equipe de Recherche Labellisée ») pouvaient être interprétées l'une comme un prédécoupage de la petite fraction d'unités qui resteraient sous le contrôle du CNRS, l'autre comme le vecteur par lequel un CNRS « agence de moyens » soutiendrait ponctuellement telle ou telle équipe dans des laboratoires universitaires. Les épisodes récents concernant le plan stratégique du CNRS, qui aurait dû être examiné pour avis au Conseil scientifique des 9 et 10 octobre, apportent des éléments extrêmement inquiétants sur les intentions de nos dirigeants. Le corps de ce document, préparé avec le concours des différents niveaux du Comité national (sections, CSD, CS), présentait une vision complète des grands enjeux scientifiques et des missions de l'organisme CNRS à l'horizon 2020. Il avait été approuvé en juin par le Conseil scientifique. Depuis cette date, la DGRI (Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation) était intervenue sur plusieurs points du texte et avait piloté une refonte complète de l'introduction, rendue disponible fin septembre, qui définissait en quelques pages les grandes orientations stratégiques de l'organisme pour les prochaines années.

Toutes les modifications effectuées allaient dans le sens d'une restriction de l'autonomie du CNRS dans sa capacité à développer des partenariats. Le rôle fondamental de l'ANR était souligné (« L'ANR offre aux acteurs de la recherche des opportunités de soutien sans précédent et le système français de recherche s'appuie de plus en plus sur cette dynamique »). En ce qui concerne l'évaluation, la formulation retenue était la suivante : « À l'échelle des équipes de recherche, le CoNRS utilisera l'évaluation faite par l'AERES pour proposer des modalités de partenariat en accord avec les objectifs stratégiques de l'organisme ».

Il est intéressant de noter que la notion même d'unité de recherche (mixte ou non) disparaissait du vocabulaire utilisé, la structuration nationale de la recherche s'effectuant par la relation directe du porteur de projet et de son équipe avec l'ANR. Cette version largement remaniée du plan stratégique, via une procédure qui révèle le niveau réel d'autonomie du CNRS dans le contexte politique actuel, était déjà extrêmement inquiétante. Lors de l'ouverture de ses débats, lundi 9 octobre, le Conseil scientifique a été informé que son vote sur le texte définitif était reporté sine die, car ce point avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil d'Administration suivant. Suite aux questions des membres du CS, certains éléments de la lettre de G. Bloch (directeur de la DGRI) exigeant ce retrait ont été rendus publics. Par cette lettre, G. Bloch considère qu'un délai est nécessaire pour « prendre en compte dans ce texte fondateur les orientations du gouvernement qui seront précisées dans les prochains mois ». Certains points sont extrêmement précis :

- partenariat avec l'enseignement supérieur : « préciser les principes sur le pilotage des unités aujourd'hui mixtes »
- « recrutement et gestion du personnel face à des universités autonomes, principes de gestion des personnels dans les unités rattachées aux universités »
- degré de globalisation des dotations d'un CNRS « agence de moyens » aux universités dans un contrat unique sous la tutelle de l'Etat.

La même lettre « incite à la prudence dans la mise en place des nouvelles structures », en clair les LRC et les ERL qui ne doivent plus être à l'ordre du jour.

Il nous semble que la seule interprétation possible de ces points spécifiques est une volonté de transférer aux universités la gestion de l'ensemble des unités de recherche «aujourd'hui mixtes », ce qui impose bien évidemment de « réfléchir au recrutement et à la gestion des personnels CNRS » dans ces unités nouvellement rattachées aux universités.

Ces décisions sont envisagées « dans les prochains mois », ce que confirme le retrait à la dernière minute d'un point capital de l'ordre du jour du Conseil d'administration du CNRS. Plus grave encore, le principe même d'un plan stratégique du CNRS est remis en cause, car il devra « s'intégrer à un plan stratégique national » (défini cela va sans dire exclusivement par le ministère).

Les événements récents à l'IRD, qui s'inscrivent pleinement dans cette logique, peuvent présager de ce qui pourrait se passer dans les prochains mois au CNRS ou dans les autres EPST. Toutes les unités mixtes IRD - Université sont aujourd'hui sous la seule tutelle des universités partenaires.

Le nouveau paysage de la recherche tel qu'il se dessine s'oppose de front à l'ensemble des principes défendus par le Comité national :

- disparition de toute notion de collégialité et de représentativité dans l'évaluation avec l'AERES
- remise en cause de la logique « opérateurs de recherche – unités – équipes » au profit d'une relation directe entre les porteurs de projet et agences de moyens (avec une position dominante de l'ANR), alors que le financement sur projet ne devrait avoir qu'un rôle complémentaire. Les premières victimes : la pluridisciplinarité et la prise de risques, principaux vecteurs d'émergence de nouvelles thématiques et plus généralement l'objectif de progression des connaissances dans tous les domaines
- dirigisme en terme de dotations via une ANR sous le contrôle étroit du gouvernement, sans équivalent dans les autres pays développés.

Il est important de noter que les deuxième et troisième points concernent tout autant les universités que les EPST, le pilotage de la politique de recherche par le gouvernement sur des bases sociétales ne leur laissant qu'une autonomie de façade (sauf bien entendu pour les charges).

Lorsque des faits graves étayent les intentions, il ne s'agit plus de faire partager des inquiétudes, mais de diffuser un message d'alerte. Nous vous suggérons de le relayer au sein de votre unité et de votre thématique. Il n'est pas admissible que les 26000 agents CNRS puissent être confrontés dans quelques mois à un changement de tutelle sans la moindre concertation préalable. L'écran de fumée sur les intentions gouvernementales doit impérativement être dissipé. Si ces intentions se confirment, le Comité national ne pourra assister en spectateur passif au démantèlement de fait des organismes de recherche publique et prendra toutes les mesures qui relèvent de ses compétences pour s'y opposer.

Au nom du bureau de la Conférence des présidents du Comité national,

Yves Langevin

EXPOSE DE POLITIQUE GENERALE par Frédéric Dardel Directeur du département Sciences de la Vie

en présence de Nathalie Leresche chargée de mission, André Le Bivic, DS Adjoint.

M Dardel a souhaité aborder trois thèmes avant de répondre à nos questions : les postes mis aux concours, le budget du département et les rapports avec la nouvelle agence d'évaluation de la recherche l'AERES.

Les postes:

Comme l'an dernier, la priorité du département va à la création de postes d'ITA. 80 ITA devraient partir à la retraite en 2008 et le CNRS va en recruter environ 100. Pour les chercheurs, une centaine également devraient faire valoir leur droit à la retraite en 2008. Seulement 76 postes seront créés en remplacement ce qui signifie que le département SDV perdra 24 postes de chercheurs et gagnera 20 postes d'ITA. En fait ce n'est pas nouveau car cette politique s'applique depuis déjà quelques années. Ainsi le nombre de postes chercheurs mis au concours pour la section 25 sera le même qu'en 2007 à savoir 5 CR2, 3 CR1 et 6 DR2, ces derniers n'étant d'ailleurs pas vraiment des créations car la plupart sont en fait des promotions.

Il y aura des coloriations en 2008 pour la section 25 :

En CR1: Traitement de l'information nerveuse

Approche génétique de l'étude des fonctions

En CR2 : Fonction des canaux ioniques.

Méthodes non invasives pour l'étude des grandes fonctions métaboliques.

Il insiste par ailleurs sur le nombre important de CDDs mis à disposition des unités. Les supports budgétaires non versés au concours sont en partie utilisés par le Département pour l'attribution d'emplois temporaires (il y a environ 80 emplois de chercheurs ou post-docs par an, attribués en général pour 2 ans, constituant donc un volant de 160 supports budgétaires en flux continu).

Suite à une question sur le déclassement d'un chercheur dans le concours DR2 de 2007 en section 25, F. Dardel nous a rappelé que l'avis du comité national est consultatif et que si la direction le respecte en général, elle peut décider autrement. F. Dardel n'a pas voulu se prononcer sur le cas particulier évoqué en invoquant le devoir de secret sur les délibérations. Il a toutefois tenté une explication générale sur les déclassements en invoquant à la fois le besoin d'excellence des dossiers attesté par leur bibliométrie et la nécessité de dépasser les expertises purement comptables. Il évoque aussi une dérive « inquiétante » dans la prise en considération de critères relevant d'analyses bibliométriques, à laquelle « le Département n'est pas très favorable ». L'histoire de la chèvre et du chou, en quelque sorte....

Nous rappelons notre opposition à l'emploi massif de CDD surtout sur les postes ITAs. De fait des tâches pérennes sont couvertes par des emplois précaires tout cela bien sûr pour pallier la diminution du nombre de fonctionnaires, dans la droite ligne des atteintes répétées à la fonction publique pour des motifs plus idéologiques que d'efficacité. L'accroissement des emplois sur CDD va très rapidement faire sentir ses effets sur l'efficacité des laboratoires qui se voient ainsi obligés d'investir encore plus dans le temps de formation et qui perdent les savoir et savoir-faire de plus et plus rapidement avec les risques qui en découlent sur la qualité de la recherche.

Le Budget :

Sans surprise le budget est à la hauteur de nos (des)espérances.

Globalement le budget augmente de 112 millions d'euros mais cette augmentation sert en fait à alimenter la caisse de retraite (95 millions) dans la mesure où la pension civile passe de 39% du brut à 50%. Les 17 millions restant vont à l'augmentation du point d'indice et au financement du GVT (Glissement vieillesse technicité) qui n'a rien à voir avec la SNCF mais correspond à l'augmentation automatique des salaires soit par l'ancienneté soit par les promotions. De ce fait le budget du CNRS consacré à la recherche reste le même qu'en 2007 c'est à dire qu'il baisse à nouveau un peu.

Par ailleurs suite à l'application de la LOLF (Loi organique de la loi de finance mise au point par le facétieux gouvernement précédent), le ministère a décidé de « geler » 6% du budget hors-salaire et 1,5 % sur les salaires. Cela représente environ 15 millions d'euros pour les laboratoires. Ces crédits pourront bien sûr être (ou ne pas être, telle est la question) « dégelés » à la discrétion du gouvernement.

Dans ce contexte, le CNRS a décidé de répercuter l'essentiel de la baisse de son budget sur deux postes principaux: le soutien de base et les très grands équipements. Le CNRS décide également d'augmenter de 20% ses crédits d'intervention afin de pouvoir mieux diriger sa politique de recherche.

Pour les unités, le gel des crédits sera en moyenne de 15% mais la direction modulera ce taux en fonction des laboratoires. La bonne nouvelle, d'après le directeur des SDV, est que à partir de Janvier 2008, il n'y aura plus de prélèvement de TVA sur les contrats. Le directeur souligne en effet que les labos SDV ont reçu 50 millions d'euros en 2007 au travers de l'ANR même si cette somme a surtout servi à créer des emplois précaires de CDD. En moyenne, un laboratoire normal du CNRS perçoit 30% des ses crédits via l'ANR, 30 % via le CNRS et le reste en contrats externes.

Les moyens d'intervention en hausse de 20% serviront à financer les programmes ATIPE mais aussi des aides plus ponctuelles et modestes (10-20 Keuros) aux jeunes équipes. Ce dernier mode de financement baptisé PEPS se fera sur projets évalués par la direction. Enfin le CNRS offre 40 postes de CDD au niveau ingénieur.

Perspective(s) :

Il est difficile de demander à F. Dardel de nous décrire les perspectives du CNRS. Le gouvernement semble décidé à engager d'importantes réformes de la recherche en France mais pour l'instant la direction du CNRS ne peut qu'émettre des hypothèses.

Ce qui semble sûr mais ambigu, c'est que Nicolas Sarkozy (NS) et ses conseillers veulent réfléchir sur l'organisation de la recherche bio-médicale. Si l'on prend l'optique utilitariste qui intègre la biologie faite au CNRS dans le médical, on peut prévoir la formation d'un institut regroupant tout ce qui relève de la biologie (SDV, INSERM, INRA, etc).

NS et ses conseillers pensent que la recherche française n'est pas encore assez pilotée. Le mode de pilotage reste cependant à définir: soit incitatif (crédits sur projets) soit coercitif (fermeture des thèmes jugés non utiles), soit plus sûrement les 2. La nomination de Syrota à l'INSERM à la place de Bréchet n'est pas accidentelle. Syrota vient du CEA où la tradition militaire est plutôt au dirigisme total (et au goût du secret).

Sur le problème du pilotage, on peut se demander si NS et ses conseillers sont bien au courant de la réalité sur le terrain. Comme discuté plus haut avec F. Dardel, le financement de base du CNRS ne représente en moyenne que 30% des crédits ce qui signifie que cela fait longtemps que ni le CNRS ni les chercheurs n'ont plus les moyens pour choisir librement leurs thématiques de recherche imposées largement par les financements externes.

Par ailleurs, le CNRS souhaite ré-équilibrer son budget dont 70 % est destiné aux salaires. Pour cela, F Dardel nous informe que pour les années à venir la masse salariale sera réduite afin d'augmenter les crédits de recherche. Ainsi dans le cadre des réformes en cours, il est envisagé comme possible qu'une partie des unités mixte soient entièrement gérées par les universités et une autre partie par le CNRS.

F. Dardel ne sait pas si à terme le ratio CNRS/Université sera de 20-80% ou de 50-50 mais il pense que cela sera entre les deux. Bien entendu, les personnels CNRS resteront rattachés au CNRS, ce n'est que la gestion administrative (financière et scientifique) qui serait dévolue aux universités dans un cadre contractuel avec le CNRS. Cela signifie tout de même qu'en termes de recrutements de chercheurs, les unités gérées directement par le CNRS seront prioritaires. Par ailleurs dans le cadre de la fongibilité asymétrique autorisée par la LOLF, en clair la possibilité de transformer le budget salaire en budget "recherche" mais pas l'inverse, le CNRS envisage de créer plus de CDD chercheurs (post-doc CNRS, CDD ingénieur, etc..) car les emplois précaires sont pris sur la ligne budgétaire "hors salaire".

Si le CNRS ne garde que 20-30 % des unités mixtes en gestion unique, il est possible que pour ces unités le niveau de crédits récurrents et le nombre de postes soient fortement augmenté (si tant est que les crédits restent affectés au CNRS ce qui serait étonnant !), simplement en répartissant les postes et crédits en priorité sur ces unités, les autres n'auront plus qu'à se débrouiller avec les universités et les régions

pour les postes et les crédits. Ce schéma ne pourra qu'augmenter le pilotage de la recherche par les régions c'est à dire le tissu économique local, via les universités. La négociation purement locale pour les crédits ou les postes, même agrémentée par des comités d'experts extérieurement choisis par les dirigeants des universités, étendra les comportements clientélistes, corporatistes et mandarinaux, une manière sans doute d'oublier Mai 68....

Les " porteurs " de projets (de valises?) des centres de recherche devraient bien réfléchir, si on leur en donne le choix, avant d'accepter et d'imposer à leur personnel le mariage avec l'université.

Par ailleurs, le transfert du budget salaire en budget " recherche " permet de faire baisser, en trompe l'oeil, la masse salariale en transformant l'emploi statutaire en emplois précaires ces derniers étant considérés d'un point de vue budgétaire (mais aussi politique) comme " des consommables ". Les jeunes chercheurs apprécieront et les dynamiques statutaires que se démènent pour obtenir des CDD via l'ANR ou le CNRS devraient s'interroger sur la précarisation massive à laquelle ils participent. Il est souvent surprenant de constater qu'en fait beaucoup de chercheurs font des demandes de contrats pour des projets qu'ils ne pourront faire s'ils n'ont pas une personne qualifiée en CDD pour le réaliser. La séparation entre les tâches de décision et d'exécution est l'essence même du système que l'on prétend parfois combattre. Il n'est pas sûr qu'un tel système continue de susciter des vocations ni n'améliore "l'excellence" de la recherche française.

AERES.... humanum est, perseverare diabolicum !

L'évaluation des laboratoires relève maintenant de l'AERES et non plus du comité national. D'un point de vue statutaire, le comité d'évaluation doit cependant comprendre au moins un membre de la section dont relève le laboratoire visité. La visite des laboratoires doit se faire obligatoirement en une journée (9h00-17h00).

Dans ce contexte, le CNRS demande aux sections d'évaluer les chercheurs mais également les équipes dans lesquelles ces chercheurs évoluent de manière à ne pas perdre complètement l'évaluation de la recherche.

Ces réformes de l'évaluation amènent plusieurs commentaires: Depuis plusieurs années, l'évaluation avait échappé en partie au Comité National, seule instance légitime du point de vue démocratique dans la mesure où une partie des ses membres est élue directement par les chercheurs. En effet, il y a quelques années les laboratoires étaient évalués par des comités issus directement des sections du comité national. Ce système jugé trop politique et pas assez élitiste avait fait place au système des comités d'audit nommés par la direction du CNRS, mais dont faisait partie des membres de la section (des trois collèges) choisis par la section et souvent acceptés par la direction. Avec l'AERES, les réformes se prolongent en retirant au CNRS l'évaluation de ses laboratoires. Bien sûr, les nouveaux comités d'évaluation pourront comprendre des membres de la section mais à la discrétion de l'AERES, qui elle est formée de personnes nommées. Ces nominés, en soi, peuvent être d'excellents chercheurs mais leurs statuts de nommés ne peut que les conduire à évaluer les laboratoires en fonction des critères que l'AERES leur imposera....

Par ailleurs, les laboratoires étant devenus pour la plupart des super-structures administratives sans thématique commune malgré les habillages, l'évaluation effectuée au pas de charge en une journée (pour parfois plus de 20 équipes) va se concentrer surtout sur la " gouvernance " c'est à dire sur le fonctionnement bureaucratique de la recherche. On peut donc comprendre que le CNRS, conscient de cela, veuille continuer à évaluer ces équipes qui sont devenues le lieu où s'élabore la recherche.... Cependant, l'évolution de la forme équipe n'est pas sans poser problème. Si la plupart des équipes reste formée par plusieurs chercheurs ou enseignant-chercheurs statutaires, l'arrivée massive des CDD et la promotion rapide en DR2 des jeunes chercheurs formés à l'école anglo-saxonne modifient peu à peu la forme des équipes. Il n'est plus rare de trouver maintenant des équipes formées d'un seul chercheur statutaire et d'un ingénieur mais dont l'exécution de la recherche est du ressort soit de thésards soit de post-doctorants à l'avenir peu défini. Dans cette configuration, encore rare, l'évaluation du seul chercheur de l'équipe est absurde et inéquitable par rapport à celle de ses collègues qui font des choix plus éthiques. La productivité de la recherche, mesurée à l'aune du nombre de publications, est ainsi plus

grande pour ces nouvelles équipes car d'une part le nombre de publications est attribué aux seuls statutaires et d'autre part les chercheurs précaires travaillent sans compter leurs temps, comme de simples intérimaires du secteur privé, espérant augmenter rapidement leur dossier en vue d'un éventuel recrutement.

I. PROMOTIONS

A. Proposition de promotion au grade de Directeur de Recherche de classe exceptionnelle:

- | | |
|----------------|----------|
| 1) PEVET Paul | UMR7168 |
| 2) FREGAC Yves | UPRA2191 |

B. Proposition de promotion au grade de Directeur de Recherche 1^{ère} classe. 24 candidats dont 5 femmes.

	Année de naissance	
1) GUILLON Gilles	1952	UMR5203
2) PINCON-RAYMOND Martine	1945	INSERM U505
3) HONORE Eric	1961	UMR6097
4) BAUX Gérard	1947	UPR9040
5) DESTEXHE Claude	1962	UPR2191
6) METZGER Daniel	1961	UMR7104
7) REPRESA Alfonso	1955	INSERM U29
8) NINIO Ewa	1952	INSERM U525

C. Promotion au grade de Chargé de Recherche 1^{ère} classe à :

BLANC-BRUDE Olivier	U689 inserm	Avis favorable
BONNEFONT Xavier	UMR5203	Avis favorable
GAUTHIER Karine	UMR5242	Avis favorable
JOUBERT Frédéric	U769 Inserm	Avis favorable
LAMOTTE d'INCAMPS	UMR8119	Avis favorable
PIZZINAT Nathalie	U388 Inserm	Avis favorable
ROUACH Nathalie	U587 Inserm	Avis favorable
SELIMI Fekrije	UMR7102	Avis favorable

II. TITULARISATIONS

A. Titularisation en Chargé de Recherche de 2^e classe de :

BAUER Sylvain	UMR6153	Avis favorable
BAUFRETON Jérôme	UMR5227	Avis favorable
BENANI Alexandre	UMR5241	Avis favorable
DESAINTJAN Didier	UMR8154	Avis favorable
HERZOG Etienne	U513 Inserm	Avis favorable
LUQUET Serge	UMR7059	Avis favorable

B. Titularisation en Chargé de Recherche de 1^{ère} classe de :

BICHET-CHATELAIN Delphine	UMR6097	Avis favorable
FORETZ Marc	UMR8104	Avis favorable
LALVEE-GIRARD Nathalie	UMR6216	Avis favorable

III. CONFIRMATION D'AFFECTATION ET NOMINATION DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Sont confirmés dans leur affectation comme **Chargé de Recherche** avec pour **directeur** :

COLOMBANI Julien	CR2	UMR6543	Leopold
FAUCONNIER Jérémy	CR2	U637 Inserm	Lacampagne
MALLERET Gael	CR1	UMR5167	Luppi

MORVAN Ghislaine	CR2	UMR5166	Demeneix
PEYRIN Jean-Michel	CR1	UMR7102	Mariani
PISANI Didier	CR2	UMR6543	Dani
POET Mallorie	CR2	UMR6548	Lacampagne
POUVREAU Sandrine	CR2	UMR5123	Jacquemont
RUSKONE Rozen	CR1	UMR8162	Berrih-Aknin

IV. EVALUATION (HORS CAMPAGNE) DE L'ACTIVITE DES CHERCHEURS

La section a évalué 24 chercheurs suite à une demande de réexamen.

Ce réexamen fait suite aux avis émis à la session de printemps 2007. Le nombre important d'avis différés est lié à l'absence de rapport qui doit être fourni par le chercheur.

La section a émis 10 avis favorables, 8 avis différés et 2 avis réservés.

Les dossiers de 4 chercheurs font l'objet d'une prise en charge par la DRH et la direction du département afin de trouver une solution aux problèmes qu'ils rencontrent.

Avis favorable pour la **prise en compte aux 3/3 des services antérieurs effectués** au titre de l'article 26 est donné à :

BAUFRETON Jérôme

CORDERO-ERAUSQUIN Mathilde

HERZOG Etienne

La section propose pour la **médaille d'argent** :

Alain DESTHEXE

La section propose pour la **médaille de bronze** :

Laurent GROC

V. VIE DE LA SECTION

Bilan des concours :

La section maintiendra cette année l'audition des candidats au concours DR2 et pourra faire, le cas échéant, appel à un rapporteur extérieur.

La section note une inversion du classement DR2 par le jury d'admission.

Préparation de la session de printemps.

La section doit faire des propositions pour le représentant du Comité National dans les comités d'évaluation de l'AERES. La section décide de proposer un titulaire et un remplaçant pour ces comités de visite et demande aux responsables de ces comités de nommer un élu C sur proposition de la section.

Commentaire : Une discussion s'est engagée sur le rôle que peut jouer le Comité National et le CNRS dans l'évaluation de ses propres laboratoires. Il est clair que l'organisme doit maintenir une évaluation comparative et complète qui lui est propre, bien qu'il ne soit plus maître de l'organisation des comités d'évaluation. Cependant le travail de la section est rendu beaucoup plus difficile de par la brièveté des visites (1 journée pour des centres de recherche de maintenant 100 personnes ou plus !!!), le peu de représentation au sein des comités d'évaluation et de moyens mis à sa disposition. On note cependant la volonté forte du département de maintenir ces évaluations en relation avec l'évaluation des chercheurs.

VII. RENOUVELLEMENT DU COMITE NATIONAL

La campagne pour le renouvellement du Comité National est ouverte. Les élections auront lieu courant 2008. Nous lançons donc un APPEL à candidature de chercheurs se recommandant du SNCS ou du SnesSup en vue de constituer des listes. Vous pouvez transmettre votre proposition de candidature à renee.ventura@u-psud.fr. Comme il est de coutume, nous organiserons un prévote auprès des syndiqués avant de déterminer les candidatures soutenues par les syndicats. Une réunion sera organisée pour préparer ces candidatures et faire le bilan de la mandature.

Quelques informations

Les élus sont à la disposition des chercheurs qui le souhaitent:

ELUS SNCS-FSU A LA SECTION 25:

CREST Marcel CNRS/UMR 6150/LNPC, Laboratoire de Neurophysiologie Cellulaire Faculté de Médecine 43 Bd Pierre Dramard 13916 Marseille cedex 15. Tel : 04 91 69 89 75, Fax : 04 91 69 89 77.

*Courriel : crest.m@jean-roche.univ-mrs.fr

VENTURA-CLAPIER Renée. INSERM U-446, Cardiologie Cellulaire et Moléculaire. Université Paris-Sud, Faculté de Pharmacie. 5 rue Jean-Baptiste Clément, 92296 Châtenay-Malabry. Tel : 01 46 83 57 62. Fax : 01 46 83 54 75. Courriel : Renee.Ventura@cep.u-psud.fr.

COGNARD Christian : CNRS/UMR6187 Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires Université de Poitiers 40 avenue du recteur Pineau 86022 Poitiers Cedex. Tel : 05 49 45 40 64. Fax : 05 49 45 40 14. Courriel : christian.cognard@univ-poitiers.fr

LACAMPAGNE Alain : Inserm U637, Physiopathologie Cardiovasculaire CHU Arnauld de Villeneuve 34295 Montpellier Cedex 05. Tel : 04 67 41 52 44. Fax : 04 67 41 52 42. Courriel : lacamp@montp.inserm.fr

QUERAT Bruno : CNRS/UMR5166 Evolution des Régulations Endocriniennes Muséum National d'histoire Naturelle. 7 rue Cuvier 75231 Paris Cedex 5. Tel : 01 40 79 36 20. Fax : 01 40 79 36 18. Courriel : querat@mnhn.fr

JOURDON Philippe : Inserm U533 Faculté de Médecine 1 rue Gaston Veil 44035 Nantes. Tel : 02 40 41 29 85. Courriel : philippe.jourdon@nantes.inserm.fr

ELU SNES-up –FSU: <http://www.snesup.fr/>

TELL Fabien. ITIS CNRS UMR 6150 Faculté de Médecine Nord, Boulevard Pierre Dramard. 13916 Marseille Cedex 20. Tel: 04 91 69 89 71 Fax: 04 91 69 89 77

E-mail tell.f@jean-roche.univ-mrs.fr

Bulletin d'adhésion au SNCS-FSU

Nom: Mr, Mme, Melle..... Prénoms:.....

Adresse professionnelle.....

Tél:..... Fax:..... Courriel:.....

Adresse personnelle.....

Section CNRS..... CSS INSERM.....

Grade:..... Echelon..... Indice.....
